

République française  
Département du Jura  
Arrondissement de LONS LE SAUNIER  
Canton de MOIRANS EN MONTAGNE  
Commune d'ONoz

Extrait du registre  
des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le **9 mars à 18 heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël RASSAU, Maire en exercice.

**Présents :** Mesdames JACQUEMIN Patricia, LANAUD Véronique et MOREY-BOUILLOUX Noëlie  
Messieurs RASSAU Jean-Noël, MERCIER Tristan.

**Absent(s) – Excusé(s) :** Monsieur BESSONNAT Jean-Luc, procuration donnée à Mme MOREY-BOUILLOUX Noëlie. Monsieur ZANCHI Maxime procuration donnée à M RASSAU Jean-Noël

**Secrétaire de séance :** Madame MOREY-BOUILLOUX Noëlie

### **09-2021 Objet : Projet immobilier**

Le conseil municipal,

Considérant la mise en vente par les héritiers de Monsieur BALLAUD Jean-Louis de la maison sise au 12 rue de l'Eglise 39270 ONOZ et cadastrée ZD n°15,

Considérant l'estimation de ce bien faite par le notaire entre 10 000.00 euros et 19 000.00 euros,

Considérant l'offre de vente à 16 000.00 euros proposée à la commune d'Onoz par les héritiers de Monsieur BALLAUD Jean-Louis,

Considérant que l'acquisition de ce bien par la commune d'Onoz s'inscrit dans un projet urbain futur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, l'acquisition de la maison sise au 12 rue de l'Eglise à Onoz et cadastrée ZD n°15,

ACCEPTE, à la majorité des voix, l'offre proposée par les héritiers de M. BALLAUD Jean-Louis au prix de 16 000.00 euros à laquelle s'ajouteront les frais d'acte notarié restant à la charge de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

### **Objet Travaux au gîte communal**

Les artisans ayant terminé les travaux, la cuisine devrait être posée d'ici la fin du mois de mars.

Monsieur le Maire tient à remercier particulièrement Véronique et Noëlie pour leur disponibilité et leur implication dans ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 18 h 30.

Pour extrait et certification conforme.  
Le Maire  
Jean-Noël RASSAU